

Loi

Générale

modern

Loi n° 10/AN/23/9ème L Portant approbation des comptes financiers de l'exercice 2020 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

n° 10/AN/23/9ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
5 juin 2023

Numéro JO
n° 11 du 15/06/2023

Date du numéro
15 juin 2023

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La loi constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

VU La loi constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

VU La loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU La Loi n°212/AN/07/5ème L du 19 janvier 2008 portant création de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

VU Le décret n°2001-0211/PRE/PM du 04 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le décret n°2017-348/PR/MTRA du 26 octobre 2017 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale

VU Le décret n°2019-77/PR/MTRA du 16 avril 2019 modifiant le décret n°2017- 348/PR/MTRA du 26 octobre 2017 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale

VU Le décret n°2019-90/PR/MTRA modifiant le décret n°2019-77/PR/MTRA du 16 avril 2019 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale

VU Le décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le décret n°2021-14/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des membres du gouvernement

VU Le Décret N°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement ministériel

VU Le procès verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2022

VULa Délibération n°2/DB/CA/2022 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale portant approbation des comptes financiers de l'exercice 2020

VULa Circulaire n°58/PAN du 15/05/2023 portant convocation de l'Assemblée nationale en séance publique. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13/12/2022. A ADOPTÉ, EN SA DEUXIEME SEANCE PUBLIQUE DU 22/05/2023, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvés les comptes financiers de l'exercice 2020 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, arrêtés à

-
- Total général des produits : 32.655.783.188 FDJ – Total des charges d'exploitation : 28.435.364.148 FDJ – Résultat net de l'exercice : 4.220.419.040 FDJ

Article 2

Est approuvée la réaffectation du résultat comptable de l'exercice 2020 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en réserve indisponible entre les différentes branches suivantes

-
- Branche Soins : 2.789.657.615 FDJ – Branche Prestations Familiales : 1.257.316.404 FDJ – Branche Accidents de Travail : 173.445.021 FDJ

Article 3

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa promulgation.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH